



Communiqué de Presse

Paris, le 10 mai 2021

Prodirect publie ses scores obtenus à l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes pour 2020

L'égalité femmes-hommes est un engagement de long terme du groupe. Les femmes représentent aujourd'hui 71% de l'effectif total du Groupe, et 55% des effectifs cadres. Un effectif largement féminisé ces dernières années, grâce aux <u>actions mises en œuvre au niveau du Groupe</u>, pour favoriser la promotion interne et l'équité sous toutes ses formes.

Dans ce cadre, un index de l'égalité professionnelle a été mis en place par le Gouvernement comprenant 4 à 5 indicateurs selon que l'entreprise fait moins ou plus de 250 salariés donnant une note sur 100. Il doit être publié annuellement.

Les indicateurs sont les suivants :

- Indicateur 1 : L'écart de rémunération femmes-hommes,
- Indicateur 2 : L'écart de répartition des augmentations individuelles,
- Indicateur 3 : L'écart de répartition des promotions (uniquement dans les entreprises de plus de 250 salariés),
- Indicateur 4 : Le nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité.
- Indicateur 5 : La parité parmi les 10 plus hautes rémunérations.
 La période de référence choisie par Prodirect pour ce suivi est l'année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année précédant la publication.

Les résultats de l'index du groupe Prodirect sont les suivants :







Index 2020 publié au 1er mars 2021	Nombre de points maximum	PRODIRECT
Indicateur 1 : Écart de rémunération femmes-hommes	40	38
Indicateur 2 : Écart de répartition des augmentations individuelles	20	20
Indicateur 3 : Écart de répartition des promotions	15	15
Indicateur 4 : Nombre de salariées augmentées à leur retour de congé de maternité	15	N/A
Indicateur 5 : Parité parmi les 10 plus hautes rémunérations	10	10
Total points obtenus		83
Nombre de points maximum pouvant être obtenus		85
TOTAL / 100		98